



ALTERNATIVE Police

47-49 avenue Simon BOLIVAR 75019 PARIS

☎ : 01.80.49.66.87 - ✉ : secretariat@alternativepn.fr

www.alternativepn.fr

Paris, le 10 janvier 2020

Communiqué

de presse

Condamnation d'un médecin de la police nationale ALTERNATIVE Police appelle les autorités à prendre des mesures rapides

ALTERNATIVE Police a pris acte de la condamnation par la justice à un an de prison avec sursis, de 1500 à 3000 euros d'amende et une inscription au FIJEAIS pour agressions sexuelles, du médecin inspecteur régional de la police nationale de la région Grand-Est

ALTERNATIVE Police avait alerté, dès le départ en 2018, le ministère de l'intérieur sur les agissements de cet individu et avait déploré les attermoissements de l'administration à agir !

Aujourd'hui, ce médecin a été condamné en première et en seconde instance et c'est une très bonne chose qui, espérons-le, permettra à d'autres cas, s'ils existent, d'être tout autant dénoncés !

ALTERNATIVE Police appelle donc maintenant le ministère de l'intérieur à prendre des mesures rapides quant à la situation administrative de ce « médecin » et les conséquences sur le fonctionnement du service médical régional.

Depuis sa suspension après sa condamnation au Tribunal de Grande Instance de Reims, **il a continué à être rémunéré et aucun remplaçant n'a été désigné pour assurer le suivi des dossiers médicaux des policiers**, le médecin adjoint ayant lui-même démissionné à la suite de l'affaire ainsi que le départ de la secrétaire.

ALTERNATIVE Police s'interroge aujourd'hui sur le maintien du demi-traitement du médecin condamné alors qu'une seconde procédure est en cours suite à 12 nouveaux dépôts de plainte près du TGI de Metz pour les mêmes faits.

ALTERNATIVE Police attend donc des réponses sur cette situation et espère que le ministère de l'intérieur prendra rapidement des dispositions pour que le service médical de la région Grand Est soit rapidement en état d'assurer son fonctionnement dans l'intérêt de la santé des policiers. Il serait d'ailleurs opportun de recruter un médecin femme et/ou plusieurs personnels de santé féminins afin de répondre à la nécessaire parité.